

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 07 Juillet 2020 à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de LA TOUR SAINT GELIN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LE FUR Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2020.

**Présents** : Mmes : BESNARD Dominique, BÉCEL Ghislaine, DYS Emilie, HURET Murielle, JAUTROU Isabelle, RAINEAU BOUCHER Valérie, MM : BERNARD Xavier, DESERT Olivier, DOLATA Bernard, GIBAULT Alexandre, LE FUR Claude, ROBIN Xavier, PION, Johan ROY Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PEPERMANS Philippe à M. DOLATA Bernard

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GIBAULT Alexandre

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09.06.2020
- Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations
- Emprunt communal pour la réalisation des aménagements de voirie 2020
- Convention avec la CCTVV pour l'aménagement des Points de regroupement pour la collecte des Ordures Ménagères
- Demande de location de la salle des fêtes par la Gym Géloinoise
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Après avoir entendu les explications du Maire et selon les recommandations en vue de respecter la distanciation entre les membres présents, le Conseil municipal décide de se réunir en séance à huis clos.

### 2020.07.07.01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09.06.2020

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 09.06.2020 est **APPROUVE** à l'unanimité.

### 2020.07.07.02 – DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

- Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

Société/artisan	Intitulé	Montant HT
ORCA	DEVIS fourniture administrative	479.04
IB PNEUS	DEVIS pneus tracteur	1001.50
SZYMANSKI	FACTURE serrure cimetière	162.66

- Droit de préemption (DIA) non exercé

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixé sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Monsieur le Maire a été sollicitée pour la déclaration de DIA suivante :

- N° 0372602020004 du 26 juin 2020 : habitation et parcelle situés 11 rue de l'Eglise (parcelles C1926)
- Cimetière

Aucune attribution de concession au cimetière.

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

**2020.07.07.03 – EMPRUNT COMMUNAL : AMENAGEMENT DU BOURG**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'ils ont opté, en votant le budget primitif pour 2020, en faveur d'un emprunt de 65.000€, pour financer l'aménagement du bourg. Au vu du report des travaux de sécurisation de l'allée de la Géliinière, la demande de crédit est revue à la baisse à savoir 45.000€.

Le Maire présente aux conseillers les propositions reçues à ce jour.

	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée en mois</b>	<b>Coût du crédit</b>	<b>Frais de dossier</b>
<b>Crédit Agricole</b>	45.00 €	0.40%	120	928,40 €	120 €
<b>Caisse d'Epargne</b>	45.00 €	0.74%	120	1.727,20 €	75 €

La Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition faite par le Crédit Agricole, soit :

Une souscription d'un emprunt de 45.000€ sur 10 ans auprès du Crédit Agricole, au taux de 0.40%, les frais de dossier s'élevant à 120,00€. Cet emprunt sera remboursé par échéances trimestrielles fixes hors assurance de 928,40 €.

Le Conseil municipal charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2020.07.07.04 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CCTVV POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE SUPPLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DES PLATEFORMES OM**

Monsieur le Maire expose :

Le comité syndical du SMICTOM du chinonais, dans sa délibération du 16/12/2019, a décidé d'octroyer une participation complémentaire à celle prévue initialement pour soutenir les communes dans leur aménagement des plateformes OM (à savoir 100€/plateformes de 2m<sup>2</sup>). Cette participation complémentaire représente 1€/habitant.

Pour mémoire, à ces deux subventions s'ajoutent la participation de la CCTVV pour un montant de 50€/plateforme aménagée dans la limite de 750€ par commune.

Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 2 mars dernier, pour l'instauration d'une convention entre les communes et la CCTVV pour le versement d'une aide supplémentaire d'1€/habitant pour l'aménagement des plateformes OM,

Considérant la nécessité pour la commune de signer une convention avec la CCTVV pour bénéficier des aides proposées,

Les conseillers s'interrogent sur les matériaux les plus adéquates pour la réalisation des matériaux : béton, sol concassé de pierre, entourage bois... Des devis comparatifs seront demandés et ce point sera étudié au prochain conseil afin de réaliser les travaux le plus rapidement possible.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** un avis favorable à la convention proposé ci-annexé,

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

**2020.07.07.05 – DEMANDE DE LOCATION GRACIEUSE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle JAUTROU afin de présenter le nouveau projet de l'association Gym Gélinoise.

Madame Isabelle JAUTROU en tant que trésorière de l'association informe les conseillers du désir d'offrir aux gélinois une nouvelle activité sportive pour les enfants de 4 à 16 ans.

Les séances seraient assurées par un professeur proposant de la marche, course, saut équilibre, porté, levé, lancé défense toujours sous forme de jeux.

Deux cours sont envisagés, un cours pour les 4-10 ans et un cours pour les 11-16 ans avec une occupation de la salle des fêtes de 10h00 à 13h00 les mercredis hors période scolaire. Cette occupation représente environ 36 dates soit une occupation de (3h x 36 jours) 108h.

L'objectif est de diversifier l'activité de l'association et permettre de la faire connaître et ainsi d'augmenter le nombre d'adhérents.

L'association sollicite la gratuité de la salle des fêtes et demandera le soutien de la Fédération départementale pour l'achat de matériel.

Le maire propose également d'instaurer une participation financière par les associations au frais de fonction de la salle des fêtes lié à la consommation de chauffage et d'électricité. Cette participation est mise en place pour les associations occupant la salle des fêtes par des activités régulières. Il soumet au conseil le tarif de 0.55 € TTC / heure d'occupation de la salle des fêtes et propose de mettre en place une convention avec les associations.

Madame JAUTROU Isabelle ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la gratuité de la location à l'association Gym gélinoise,
- **APPROUVE** la création et le tarif de participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes,
- **PRECISE** qu'une convention sera dressé ultérieurement et charge le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire informe le conseil municipal suite à la prolongation d'arrêt de travail d'un agent, qu'il a procédé au renouvellement du contrat de travail de M. TOUILLET jusqu'au 30 août.

Il a également reçu M.X avec un représentant syndical afin d'entrevoir l'évolution de son arrêt de travail.

Une procédure de reprise à mi-temps thérapeutique avec adaptation du poste est envisagée.

Les conseillers s'interrogent sur l'inadaptation du poste au vu des soucis de santé de l'agent.

**SYNDICAT SCOLAIRE**

C.LE FUR informe le conseil de son élection au poste de président du syndicat scolaire et Madame Annabelle PARENT et Monsieur Eric BIGOT au poste de vice-président.

**ECOLE**

La communauté de communes installera cet été les 2 tableaux digitales interactifs dans les 2 classes communales pour cela, des prises doivent être installées et le déplacement de mobiliers doit être fait. Ces travaux seront réalisés par des bénévoles et par l'entreprise E.DURAND.

Par ailleurs, des travaux de rénovation de l'école doivent se réalisés dans les mois à venir à savoir :

- Changement porte d'entrée
- Réparation porte des toilettes des professeurs
- Réglage des 7 fenêtres côtés rue

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

- Fournir et pose de protection pince doigts  
Des demandes de devis sont en cours.

**STADE**

B. DOLATA informe l'assemblée que la serrure du portail du stade a besoin d'être réparée.

**VENTE DE TERRAIN**

G. BECEL fait un point sur les terrains à vendre sur la commune.

**Terrains rue de la Croix Billard en cours de viabilisation :**

- 1 terrain de 603 m<sup>2</sup> vendu, promesse de vente faite
- 1 terrain de 1.217m<sup>2</sup> à vendre 18.500 €
- 1 terrain de 1.404m<sup>2</sup> avec construction inachevée à vendre 25.000 €
- 1 terrain de 808 m<sup>2</sup> avec construction inachevée à vendre 27.000 €

**Terrains rue des Varennes viabilisés à vendre 15€/m<sup>2</sup> :**

- 1 terrain de 1.005m<sup>2</sup> à 15.100 €
- 1 terrain de 1.012m<sup>2</sup> à 15.200 €
- 1 terrain de 1.116m<sup>2</sup> à 15.000 €
- 1 terrain 1.004m<sup>2</sup> à 15.100 €

Dans un premier temps, la commune ne fera pas appel à une agence immobilière ou un notaire.

**SALLE DES FETES**

Les travaux de la salle des fêtes se poursuivent. La couverture du toit est posée et le bardage doit être fait dans les jours à venir. Une demande de prise en compte dans de l'extension sera faite à l'assurance. Afin de permettre un accès plus aisé à l'extension, une rampe d'accès doit être ajoutée aux travaux, or après réflexion, une plateforme une pente douce en terre naturelle sera faite pour éviter un surcoût excessif.

**LOGEMENT**

Le logement 7 rue de la Mairie doit se libérer au 31 juillet après un sursis accordé à Madame X suite à la sollicitation de l'assistante sociale.

**VOIRIE**

Les travaux d'aménagement de la voirie se dérouleront début octobre par l'entreprise RTL, suivra ensuite l'intervention de l'entreprise TPPL pour la partie enrobée de la route départementale.

Concernant le retrait des poteaux électrique suite à l'enfouissement du réseau rue de l'église, le maire se chargera de prendre contact avec le SIEIL pour connaître les dates d'intervention des entreprises sous-traitantes.

O. DESERT relance le débat concernant les malfaçons des travaux réalisés rue des Mares par l'entreprise TPPL.

B. DOLATA signale que l'entretien et le désherbage doit être fait au niveau de la zone de pompage, de la salle des fêtes et de la rue des lisons. Le Maire répond que compte tenu des retards accumulés suite au confinement, notre agent technique n'a pu intervenir sur les différents endroits de la commune. Toutefois, le problème est en cours de résolution.

Également, des actes d'incivilités sont constatés rue du Château avec la présence d'un dépôt sauvage.

Les membres de la commission fleurissement et de l'association du Patrimoine informe les conseillers que le paillage doit se poursuivre malgré l'absence d'un bénévole. Ils s'envisagent d'intervenir sur le rond-point du silo afin d'embellir et de sécuriser ce dernier. Une demande sera adressée à la mairie afin de convenir des conditions d'intervention.

Département d'Indre-et-Loire  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Prochain conseil municipal : Mardi 28 juillet 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 : 45.

La Tour-Saint-Gelin, le 09/07/2020

Le secrétaire de séance,

Alexandre GIBAULT



Le Maire,

Claude LE FUR

